

Portage salarial ou EURL

Description

Le portage salarial ou [EURL](#) ? On se pose souvent la question lorsque l'on envisage d'entreprendre seul. Il est nécessaire de bien s'informer sur leurs caractéristiques ainsi que leurs avantages et inconvénients afin de faire le bon choix. Ce dernier est à effectuer en fonction du projet et des besoins du futur entrepreneur. Peu importe le statut choisi, il est obligatoire de donner une existence légale à l'activité.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Comment fonctionne le portage salarial ?

Ce statut social permet de bénéficier en même temps des **avantages de la micro-entreprise et du salariat**. En le choisissant, il est possible d'exercer une activité sans devoir s'occuper de la partie administrative relative à la structure.

Le portage salarial donne alors la possibilité de tester ses capacités à entreprendre, sans avoir besoin de monter une véritable entreprise. Dans le cadre de cette forme d'emploi, un consultant effectue généralement une [prestation de services pour un client qui verse les honoraires auprès d'une société de portage](#).

Il les recevra alors sous forme de salaire, une fois que des cotisations sociales ainsi qu'une commission sont déduites. Les sociétés de portage se rémunèrent effectivement grâce à cette dernière. Elle correspond aux **frais de gestion pouvant aller de 5 à 15 %**.

Quelles sont les différences entre portage salarial et EURL ?

Pour pouvoir choisir entre le portage salarial et l'EURL, il convient de connaître les différences entre les deux statuts. Le consultant exerce son activité de manière autonome, **sous la responsabilité d'une [entreprise de portage salarial](#)**, tout en bénéficiant du statut de salarié. Pour l'EURL, le seul et unique associé peut choisir de :

- Remplir le rôle de dirigeant ;

- Confier la fonction à une personne tierce.

Quels sont les avantages à opter pour le portage salarial ?

Le portage salarial permet de profiter de multiples avantages par comparaison avec l'EURL ou entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. C'est pourquoi **davantage d'entrepreneurs sont actuellement séduits par cette forme d'emploi.**

Avantages sociaux

Le travailleur **profite des mêmes avantages que les salariés.** La protection sociale est alors intéressante. Dans le cadre d'un portage salarial, il est même possible d'accéder à :

- Des allocations chômage ;
- Une mutuelle santé ;
- Des indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie ;
- Des cotisations pour la retraite ;
- Une assurance RC Pro de la société de portage salarial ;
- Des congés payés.

Aucune démarche pour commencer à travailler

Une fois le contrat de travail signé, **aucune démarche n'est à réaliser** pour pouvoir commencer à travailler. L'[entrepreneur](#) n'a pas besoin d'accomplir des formalités de [création d'entreprise](#). La société de portage salarial prend en charge tous les aspects administratifs :

- Comptabilité ;
- Facturation ;
- Déclaration des charges sociales.

En effet, **elle gère complètement** :

- Les paiements ;
- La TVA ;
- Les frais professionnels ;
- Les relances.

De plus, le travailleur a le choix entre **travailler en [coworking](#) et seul**. C'est à lui d'établir ses horaires. Il travaille en toute autonomie.

Aucun capital social

Aucune création d'entreprise n'est à effectuer par les consultants en portage salarial. En effet, il convient de rappeler que **l'exercice d'une activité en tant que salarié n'exige aucun apport au capital social**.

Aucun patrimoine engagé

Aucun patrimoine n'est engagé. En effet, le salarié porté n'est **pas soumis à l'obligation d'ouvrir un compte bancaire professionnel** dédié à déposer un apport au capital social. Seul le gérant de l'EURL est tenu de le faire.

Accès au prêt facilité

Comme cité précédemment, le [travailleur indépendant](#) peut travailler en toute autonomie, tout en bénéficiant du statut de salarié. Il dispose donc d'un **contrat de travail à durée déterminée ou bien indéterminée**. Son accès au prêt est ainsi facilité.

Assistance personnalisée

En tant que salarié porté, l'entrepreneur profite également de **conseils pertinents venant de la société de portage salarial**. Il bénéficie même de formations régulières visant à perfectionner son expertise. Il trouvera aussi plus facilement des clients, grâce à un réseau d'experts.

Quels sont les avantages à choisir le statut d'EURL ?

Pour rappel, le statut d'EURL est une forme de [SARL](#), ne comptant qu'un seul et unique associé. Il **présente également de nombreux avantages qu'il convient de connaître** avant la création de l'entreprise.

Rémunération souvent plus intéressante

L'EURL doit payer des cotisations fiscales et [sociales](#) peu élevées. Son dirigeant peut s'offrir une rémunération intéressante, qui est généralement **plus importante que celle du consultant en portage salarial**.

Pour ce dernier, le salaire dépend :

- Des frais de gestion prélevés par la société de portage ;
- Des charges obligatoires ;
- Du chiffre d'affaires réalisé.

Indépendance totale

Le [gérant de l'EURL](#) maîtrise totalement son activité et **n'a de compte à rendre qu'à ses clients**. Quant au salarié porté, il doit régulièrement présenter un compte rendu d'activité auprès de la société de portage.

Démarches simplifiées en cas de modification de statut

En raison de la forme unipersonnelle de l'EURL, le basculement d'un statut à un autre est particulièrement simple. Il suffit que son dirigeant effectue une [modification des statuts](#). Les démarches sont plus complexes dans le cadre d'un portage salarial, étant donné que le consultant est un salarié.

Autres avantages

Pouvant être fondée en solitaire, l'EURL **se veut facile d'accès et s'adapte à tous les types d'activité**. D'un point de vue juridique, elle permet au dirigeant d'avoir la main sur la prise de décision. Sa gestion est moins complexe par comparaison avec d'autres entreprises, car elle n'impose ni [procès-verbal d'assemblée](#) ni de rapport de gestion.

Quels sont les critères de choix à considérer ?

Les critères de choix à prendre en compte entre le portage salarial et l'EURL sont nombreux. Si le but de l'entrepreneur est de développer les affaires doucement, mais sûrement, c'est par exemple le portage salarial qui lui convient. Mais, **tout dépend de l'activité professionnelle** que l'on exerce ainsi que des objectifs fixés.

Conditions pour démarrer l'activité

Si l'entrepreneur préfère se développer progressivement, il lui est conseillé de choisir le portage salarial. **La société de portage le libère de plusieurs contraintes**, en se chargeant de la partie administrative. En revanche, dans le cas où la pérennité de

l'activité serait déjà assurée, il est préférable de monter directement une EURL.

Couverture sociale

Le portage salarial offre les mêmes bénéfices que ceux du salariat. Concernant le gérant de l'EURL, il doit souscrire une mutuelle ainsi que des **assurances complémentaires pour pouvoir profiter du même niveau de protection qu'un salarié.**

Perspective d'embaucher des salariés

Il est évident qu'il est préférable d'**opter pour l'EURL si l'on est amené à monter une équipe.** Le portage salarial convient plus aux indépendants. Même s'il n'est pas possible d'embaucher des salariés, le consultant peut travailler en collaboration avec d'autres personnes et sous-traiter certaines missions.

Autres critères de choix

En matière de gestion, la [création de l'EURL](#) exige la tenue d'une comptabilité, ce qui nécessite des frais supplémentaires ainsi que du temps. En revanche, le portage salarial permet de **se concentrer entièrement à son activité**, sans se soucier non plus de la partie administrative.

D'autre part, il est tout aussi important de souligner que **les deux statuts présentent tous deux l'avantage de permettre de :**

- Déduire les frais professionnels ;
- Récupérer la TVA.

Comment passer de l'EURL au portage salarial ?

Dans tous les cas, il est toujours possible de passer du statut d'EURL au portage salarial. Souvent, le fondateur de la société hésite à la liquider pour passer à cette forme d'emploi, parce qu'il a beaucoup investi dans la création de l'entreprise. À ce sujet, il convient de préciser qu'**un freelance peut en gérer une tout en travaillant en tant que salarié porté.**

D'ailleurs, le portage salarial est facile à mettre en œuvre. **Il suffit que le travailleur indépendant trouve un client et qu'il s'adresse ensuite à une société de portage salarial** pour tout mettre rapidement en place. Elle prendra en charge toute la gestion

administrative inhérente au démarrage de l'activité. En effet, elle s'occupera d'établir les contrats de :

- Mission ;
- Travail.

Il est possible de mettre sur pied un [statut de freelance en portage salarial en quelques jours seulement](#). Pour les gérants d'EURL, qui ne sont pas certains de prendre la bonne décision, ils ont alors la possibilité de voir les avantages que cette forme d'emploi peut leur apporter, par exemple l'accès à des réseaux professionnels ou à des formations, en la testant pendant un certain temps.

Une fois installé en tant que consultant indépendant, il est bien **plus simple de prendre la décision de dissoudre l'entreprise**. De plus, il reste possible de continuer à apprécier la vie de travailleur indépendant si l'on ne veut pas faire le choix entre le portage salarial et l'EURL.

Bon à savoir : il est également possible de choisir entre le [portage salarial et la SASU](#).

FAQ

Comment devenir consultant indépendant ?

Un consultant indépendant exerce souvent une activité de conseil. Pour en devenir un, il est nécessaire de posséder certaines qualités telles que la :

- Curiosité ;
- Bonne capacité d'analyse.

Il est également important de savoir communiquer et faire preuve de réactivité.

Que faire lorsque l'on prévoit d'opter pour le statut de freelance ?

Le futur travailleur indépendant doit suivre les étapes suivantes pour réussir son projet :

- S'informer sur le marché ;

- Opter pour le statut adapté à l'activité ;
- Réaliser une étude de marché ;
- Établir un business plan ;
- Prospecter des clients ;
- Se faire connaître ;
- Aménager un lieu de travail.

Quel statut d'entreprise est le plus avantageux ?

L'EURL est considérée comme une SARL formée d'un seul associé. Ce statut est plus sécurisant, car la responsabilité du gérant est limitée au montant de ses apports au capital social. Toutefois, il est préférable d'opter pour la SASU ou société par actions simplifiée unipersonnelle quand on prévoit de réaliser un projet conséquent, en raison de la possibilité d'accueillir des investisseurs.